

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4000**

Intitulé

DMA : Diplôme des métiers d'art Régie de spectacle, option son

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est un régisseur son qui, en fonction des périodes et du contexte d'emploi, pourra voir ses activités plus ou moins orientées vers les pôles de compétence suivants : régisseur d'accueil, régisseur de tournée, régisseur d'équipement, de compagnie ou de création. Il est capable d'assumer, seul ou au sein d'une équipe, à partir d'une demande initiale précisant des besoins et des contraintes, de concevoir, réaliser et mettre en forme un équipement technique dédié au spectacle vivant.

Il est capable :

- d'effectuer la préparation technique d'un lieu scénique à partir de fiches techniques ;
- d'organiser, adapter et réaliser la partie sonorisation d'un spectacle ;
- gérer les équipements dédiés au spectacle ;
- réaliser la partie technique d'un projet artistique en réponse à une demande de metteur en scène ou d'un concepteur ;
- assurer le suivi et la réalisation technique des projets artistiques de compagnie, de leur conception aux représentations publiques.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous les domaines du spectacle vivant : - théâtre

- art lyrique
- musique
- cirque
- danse
- événementiel
- muséographie

Toute structure culturelle intervenant dans la conception, la réalisation ou la production de spectacle vivant.

Régisseur d'accueil, régisseur de tournée, régisseur d'équipement, régisseur de création, régisseur de compagnie.

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1504 : Éclairage spectacle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- culture artistique et dramaturgique du spectacle vivant - langue vivante
- législation, gestion et économie du spectacle vivant
- électricité
- sciences appliquées
- techniques de la sonorisation - équipement des lieux scéniques
- dossier d'étude et de réalisation

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un inspecteur, est composé à parts égales : - de professeurs de l'enseignement public dans le cadre de la spécialité du diplôme des métiers d'art considérée et, s'il y a lieu, de professeurs appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. - de membres de la profession intéressée.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret du 21 mai 1987 modifié le 15 janvier 2003

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 09/07/2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :